

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 1911-03
Nombre :

De conseillers en exercice : 15

de Présents : 8+5 proc
Votants : 13

L'an deux mil DIX NEUF le 7 Novembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Etaient présents : Fabienne GALLI – Fabrice FONTAINE – Gérard STOERKEL – Joëlle JACOB – Christian DI MARTINO – Françoise RUSSO – Edith LONCHAMPT

Absents avec procuration : Murielle SILVI – Sandrine BARRALIS – Peggy DALMAS – Jean-Marc BLANIC – Patrice MARTIN

OBJET : Augmentation loyer de
La Cave de la Famille TRIPODI
Au Hameau de LA BEGUDE

Absents : Karine DEMAÏN – Michel CORSINI

Secrétaire : Fabienne GALLI

En date du 1^{er} octobre 2016, un bail de trois ans a été établi pour la location d'une cave au Hameau de LA BEGUDE à la Famille TRIPODI, pour un montant mensuel de 50 €.

Le loyer avait été fixé par rapport à l'indice INSEE de la construction du 3^{ème} Trimestre 2016 qui était à 1609.18.

En application de la loi ALUR, il est devenu nécessaire de calculer les augmentations de loyer en application de l'indice IRL (Indice de Révision des Loyers).

De ce fait, afin de calculer l'augmentation du loyer pour le renouvellement du bail, il nous faut considérer :

* l'IRL du 3^{ème} trimestre 2016 qui correspondait à 125.33

* l'IRL du 3^{ème} trimestre 2018 qui correspond à 128.45.

Et appliquer la formule suivante : $\frac{50}{125.33} \times 128.45 = 51.12 \text{ €}$ - montant du nouveau loyer mensuel

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré

- Accepte l'augmentation du loyer de la cave de la Famille TRIPODI au Hameau de LA BEGUDE
- Accepte le montant mensuel de la location à 51.12 €

FAIT à CANTARON, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 08/11/2019
Qualité : Maire